

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Espagnol I L1			
Code	ECHG1B04CLE	Caractère	Optionnel
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Véronique VANDEN BOSSCHE (veronique.vanden.bossche@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité permet à l'étudiant de communiquer en espagnol dans la vie quotidienne et dans le contexte touristique

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »

Mng 2.10 Communiquer avec les différentes parties prenantes en langues étrangères tant à l'oral qu'à l'écrit, le cas échéant, dans un contexte multiculturel

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

Se présenter (lui-même,ses proches, ses activités quotidiennes, hebdomadaires et ponctuelles, ses goûts)

Présenter son logement , ses préférences, de comparer son lieu de vie avec d'autres (logements, villes)

D'expliquer un chemin en ville, de parler des moyens de transport nécessaires

D'aller au restaurant, commander et échanger avec le serveur

D'effectuer des achats de base (vêtements,nourriture,souvenirs,bagages minimum)

De présenter ,avec des phrases simples, ses goûts,ses activités , son environnemen et de répondre à des questions à ce sujet

De donner des informations chiffrées (horaires,prix, numéros de téléphone)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B04CLEA Espagnol au quotidien I L1

72 h / 6 C

(opt.)

Contenu

Exercices divers, lectures de textes, échanges oraux , auditions, étude des éléments grammaticaux et syntaxiques de base permettant d'atteindre le niveau A1.

Démarches d'apprentissage

Approche déductive
Approche interactive
Jeux de rôles
Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi d'exercices individuels d'application

Ouvrages de référence

BORDON, Al teléfono, Ed. SM, Madrid, 1994
R. PALENCIA, A la escucha, Ed. SM, Madrid, 1995
SANS BAULENAS Neus, MARTIN PERIS, Ernesto, GENTE 1, Ed. Difusión, Barcelona, 1997
SANS BAULENAS Neus, MIQUEL Lourdes, De dos en dos, Ed. Difusión, Barcelona, 1992
Supports

Supports

Syllabus
Manuels:
SANS BAULENAS Neus, MARTIN PERIS, Ernesto, GARMENDIA, Agustín, Bitácora 1, Nueva edición libro del alumno, Ed. Difusión, 2016
CHAMORRO , Dolores, MARTINEZ GILA, Pablo, Bitácora 1, Cuaderno de ejercicios, Nueva edición, Ed. Difusión, 2016

4. Modalités d'évaluation

Principe

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, la note de l'activité d'apprentissage est automatiquement la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

L'activité d'apprentissage est évaluée selon les modalités définies ci-dessous.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc	5	Evc	10		
Période d'évaluation	Eve	15	Exm	70	Exm	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).